

(27 janvier – 7 février 2014)

Nouvelle-Zélande

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 27 janvier 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de la Nouvelle-Zélande, et remercier \* pour la présentation du rapport national.

La France salue la ratification par la Nouvelle Zélande du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La France recommande de :

- 1/ Signer et ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et reconnaître la compétence du Comité;
- 2/ Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes en droits et prendre les mesures nécessaires en matière de lutte contre les discriminations afin de réduire notamment les écarts de rémunération ;
- 3/ Mettre en place une stratégie nationale pour lutter contre les violences domestiques et la maltraitance des enfants ;

4/ Lutter contre toutes les formes de discrimination en matière d'emploi, de salaire, de santé et d'éducation à l'égard notamment des personnes appartenant à des populations marginalisées./.

Je vous remercie./.